

ROYAUME DE BELGIQUE

# BREVET D'INVENTION



MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1008475A6

NUMERO DE DEPOT : 09400651

Classif. Internat. : B65D

Date de délivrance le : 07 Mai 1996

## Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la Convention de Paris du 20 Mars 1883 pour la Protection de la propriété industrielle;

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 12 Juillet 1994 à 15H10 à l'Office de la Propriété Industrielle

## ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : NEOPAC OY  
Lielahiti, SF - 33400 TAMPERE(FINLANDE)

représenté(e)(s) par : KUBORN Jacques, OFFICE HANSENS S.P.R.L., Square  
Marie-Louise, 40 Bte 19 - B 1040 BRUXELLES.

un brevet d'invention d'une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : EMBALLAGE POUR PRODUITS EN FORME DE FEUILLES.

INVENTEUR(S) : Päiviö Matti, Anttoninkatu 13 A 10, SF-40250 Jyväskylä (FI); Lindberg  
Liisa, Portaankorvankatu 8 A 2, SF-33800 Tampere (FI)

PRIORITE(S) 22.04.94 FI FIU 940246

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 07 Mai 1996  
PAR DELEGATION SPECIALE :

L. WUYTS  
CONSEILLER

Emballage pour produits en forme de feuilles.

La présente invention concerne un emballage en carton ondulé pour l'emballage de produits en forme de feuilles, découpés à un format déterminé, de préférence en emballages reprenant une quantité déterminée de ces produits. De tels produits sont fréquemment emballés en quantités unitaires déterminées dans de tels emballages de transport et de conservation. Ces emballages sont principalement utilisés pour l'emballage de produits en papier en forme de feuilles, comme du papier pour photocopie et du papier à lettre. En particulier dans le cas de produits en feuilles de papier, l'unité de mesure est la rame, l'emballage de transport et de conservation selon l'invention comprenant en général cinq rames.

Comme emballage de transport et de conservation de ce type, on utilise de façon toujours plus fréquente un type d'emballage dans lequel la partie de paroi frontale de l'emballage est formée de rabats repliables se raccordant aux parties de parois latérales, présentant la hauteur des parois latérales, et s'étendant à l'état monté essentiellement jusqu'à la moitié de la hauteur de la partie de paroi frontale. Lors du montage de l'emballage, ces rabats repliables sont fixés à des rabats de fixation des parois frontales s'étendant perpendiculairement par rapport aux bords frontaux opposés du fond lorsque l'emballage est monté. Cette structure d'emballage permet une manutention tout à fait simple de l'emballage, l'emballage étant rempli de façon relativement simple et pouvant être démonté et replié après avoir été vidé.

A cette structure connue, il existe des variantes qui sont prévues pour des applications dans lesquelles la totalité du contenu de l'emballage ne doit pas obligatoirement être enlevée au même moment, mais par exemple une rame à la fois. Dans cette variante de structure d'emballage, la partie de paroi frontale est configurée de manière à pouvoir être ouverte partiellement, comme un produit du type à double porte, qui peut être

refermé et bloqué par un couvercle se posant sur l'emballage.

On connaît en outre une variante de cette structure d'emballage, dans laquelle les rabats de fixation des parois frontales sont prolongés vers le haut à l'état monté de l'emballage, des poignées facilitant la manutention de l'emballage étant disposées sur ces "prolongement". Dans ce cas, ces parties de prolongement des rabats de fixation des parois frontales ne sont naturellement pas collées sur les rabats des parois frontales, car les parties de prolongement doivent pouvoir être repliées légèrement vers l'extérieur par rapport à la partie de paroi frontale, pour faciliter la prise.

L'invention concerne une variante de la structure d'emballage décrite ci-dessus, dans laquelle l'extraction du contenu de l'emballage hors de l'emballage est rendue encore plus facile tout en conservant la possibilité de refermer l'emballage.

Un but de l'invention est donc de fournir un emballage pour produits en forme de feuilles, en particulier un emballage pour une quantité définie de produits en papier emballés, constitué d'un fond qui correspond essentiellement aux dimensions du produit en forme de feuilles à emballer, de parois latérales adaptées à la hauteur du produit à emballer et s'étendant perpendiculairement à partir des deux bords opposés du fond, et aux bords verticaux desquelles se raccordent des rabats de parois frontales, dont la hauteur correspond à celle des parois latérales et dont la largeur correspond essentiellement à la moitié de la largeur de la partie de paroi frontale, ainsi que de rabats de fixation des parois frontales s'étendant perpendiculairement à partir des bords frontaux du fond, et d'un couvercle qui referme la partie supérieure de l'emballage et dont les bords recouvrent les parois verticales de l'emballage, caractérisé en ce que les rabats de fixation des parois frontales ne sont fixés qu'aux rabats de parois frontales se raccordant à une des

deux parois latérales pour obtenir après enlèvement du couvercle une structure d'emballage pouvant être dépliée latéralement.

L'invention est ci-dessous décrite plus en détail à l'aide d'un dessin. Dans ce dessin:

5 la figure 1 représente un flan pour le montage de la partie récipient d'un mode de réalisation de l'emballage selon l'invention,

10 la figure 2 représente l'emballage selon l'invention, à l'état monté,

la figure 3 représente le même emballage avec le couvercle enlevé,

la figure 4 représente l'emballage selon l'invention à l'état complètement ouvert, et

15 la figure 5 représente un flan pour le montage d'un couvercle pour le mode de réalisation des figures 2 à 4.

La partie récipient de l'emballage selon l'invention peut être montée à partir d'un flan en soi connu, qui est représenté en figure 1. La partie récipient est constituée d'un fond 1, qui est dimensionné en fonction des dimensions du produit à emballer, et dans le présent exemple en fonction des dimensions d'une liasse de feuilles de la taille DIN A4. Sur les deux longs bords latéraux opposés du fond 1 se raccordent des parties du flan servant à la réalisation des deux parois latérales 2 et 2' de la partie récipient. Ces parties de parois latérales se raccordent au fond par des rainures de pliage. L'extension des parties de parois latérales correspond à la hauteur prévue de la partie récipient.

20

25

30

Sur les deux bords opposés des parties de parois latérales, qui forment les arêtes verticales de l'emballage lorsque l'emballage est monté, se trouvent des parties de paroi frontale 3 qui se raccordent également par des rainures de pliage. L'extension de ces parties 3 correspond essentiellement à la moitié de la largeur de la partie de paroi frontale. En outre, des parties des rabats 4 de

35

fixation des parois frontales, qui se raccordent par des rainures de pliage aux bords frontaux opposés du fond du flan, font partie du flan de la partie récipient tandis que, dans le mode de réalisation représenté, des parties 4' 5 recevant des poignées en soi connues pour porter l'emballage, se raccordent également par des rainures de pliage à ces rabats de fixation des parois frontales.

A partir du flan décrit ci-dessus, la partie récipient de l'emballage de la structure connue à ce jour est montée 10 de manière à ce que les parties de parois latérales soient orientées de la manière habituelle, que les rabats 3 des parois frontales soient repliés l'un vers l'autre, et que les rabats 4 de fixation des parois frontales, enduits de colle, soient repliés sur le côté extérieur des rabats 3 15 des parois frontales. La partie récipient ainsi configurée est refermée par un couvercle habituel présentant un bord recouvrant du côté extérieur les parois verticales de la partie récipient. Pour sa finition, l'emballage est encore refermé par une bande verticale de cerclage.

20 Selon l'idée à la base de l'invention, cette structure connue de la partie récipient de l'emballage est modifiée de manière à ce que, lors du montage de l'emballage, seules soient enduites de colle des parties des rabats 3 formant les parois frontales et/ou des rabats 4 de fixation des 25 parois frontales, permettant que les rabats 3 des parois frontales se raccordant à une des deux parois latérales verticales restent complètement ou essentiellement non fixés aux rabats 4 de fixation des parois frontales. On obtient ainsi un emballage dans lequel une des deux parois 30 latérales du fond peut être repliée lorsque le couvercle est enlevé.

Dans l'emballage selon l'invention, on peut utiliser un couvercle habituel, qui après le collage et le remplissage de l'emballage est fixé par une bande de 35 cerclage.

Selon un mode de réalisation particulièrement avantageux de l'invention, on utilise pour l'emballage une

structure de couvercle dont le flan convenant pour la réalisation est représenté à la figure 5. A côté de la partie de couvercle 5, le couvercle présente les parties de bord 5' qui sont fixées l'une à l'autre pour former un  
5 couvercle après avoir été repliées vers le bas. Pour une utilisation dans l'emballage selon l'invention, un tel couvercle est modifié de manière à présenter du côté extérieur, sur un des deux bords situé le long des longues parois latérales, ce que l'on appelle une perforation 6' de  
10 bande d'arrachage, ce qui fait qu'il peut être arraché le long de cette perforation, au bord situé sur la longue paroi latérale. De manière correspondante, une rainure de pliage 7 est formée par entaillage du côté intérieur du bord du côté opposé du couvercle. Après remplissage de  
15 l'emballage, le couvercle ainsi formé est fixé sur l'emballage de telle sorte que les bords des longs côtés du couvercle soient fixés aux côtés extérieurs des longues parois latérales verticales de la partie récipient, dans la partie inférieure du bord, de manière à ce que la  
20 perforation 6 ainsi que la rainure de pliage 7 soient situées dans l'emballage au-dessus de l'emplacement de fixation. Le bord du couvercle doté de la perforation de bande d'arrachage est fixé à celle des deux longues parois latérales verticales qui est configurée pour être ouverte.

25 Pour l'utilisation du contenu de l'emballage, on arrache la perforation de bande d'arrachage, le couvercle est pivoté en position d'ouverture le long de la rainure de pliage, grâce à quoi la paroi latérale verticale du fond, située du côté de l'ouverture, peut être dépliée pour  
30 extraire le contenu de l'emballage hors de l'emballage. Si seule une partie du contenu emballé doit être extraite de l'emballage, par exemple une rame de papier, l'emballage peut à nouveau être refermé en repliant la paroi latérale dépliée et en enfonçant le couvercle vers le bas. Pour  
35 pouvoir refermer le couvercle, le bord du couvercle doté de la bande d'arrachage doit être configuré de telle sorte qu'après enlèvement de la bande perforée d'arrachage, la

hauteur du bord du couvercle soit encore suffisante pour maintenir la paroi latérale de l'emballage qui a été repliée à nouveau.

**Revendications**

Emballage pour produits en forme de feuilles, en particulier emballage pour une quantité définie de produits en papier emballés, constitué d'un fond (1) qui correspond  
5 essentiellement aux dimensions du produit en forme de feuilles à emballer, de parois latérales (2, 2') adaptées à la hauteur du produit à emballer et s'étendant perpendiculairement à partir des deux bords opposés du fond, et aux bords verticaux desquelles se raccordent des  
10 rabats (3) de parois frontales, dont la hauteur correspond à celle des parois latérales et dont la largeur correspond essentiellement à la moitié de la largeur de la partie de paroi frontale, ainsi que de rabats (4) de fixation des parois frontales s'étendant perpendiculairement à partir  
15 des bords frontaux du fond, et d'un couvercle (5) qui referme la partie supérieure de l'emballage et dont les bords recouvrent les parois verticales de l'emballage, caractérisé en ce que les rabats (4) de fixation des parois frontales ne sont fixés qu'aux rabats (3) de parois  
20 frontales se raccordant à une des deux parois latérales (2, 2'), pour obtenir après enlèvement du couvercle (5) une structure d'emballage pouvant être dépliée latéralement.



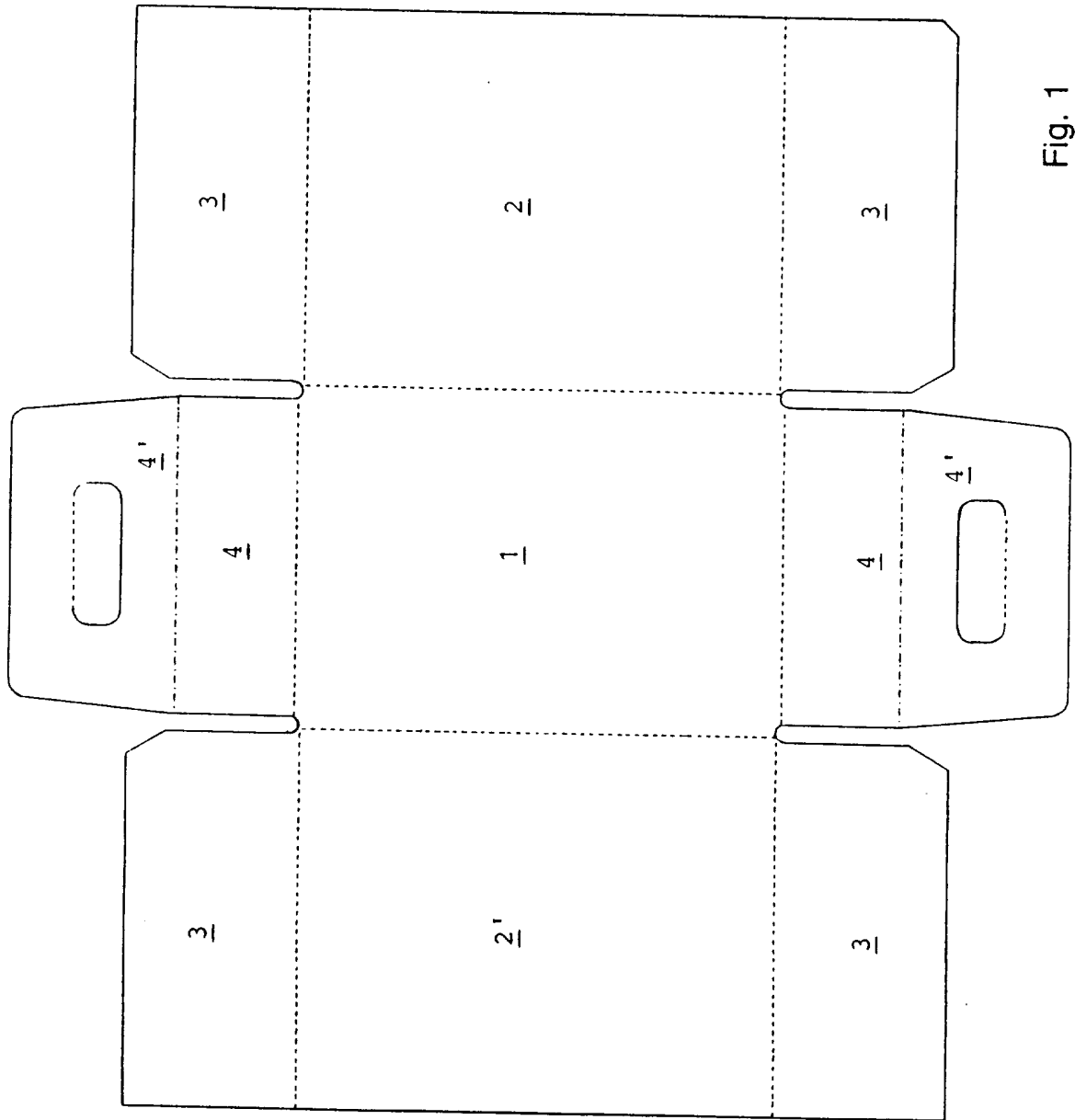


Fig. 1

9

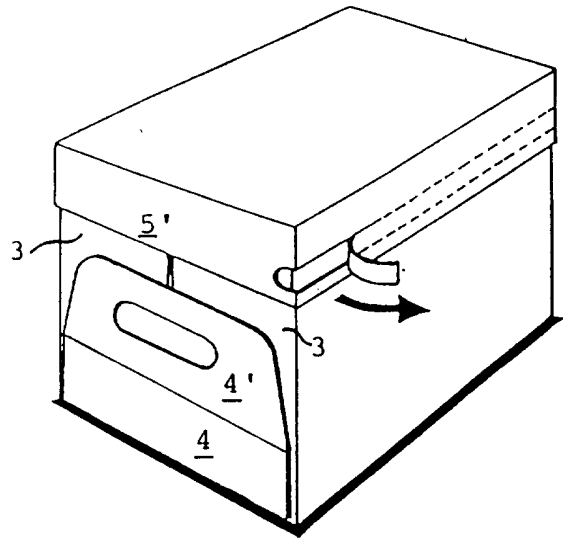


Fig. 2

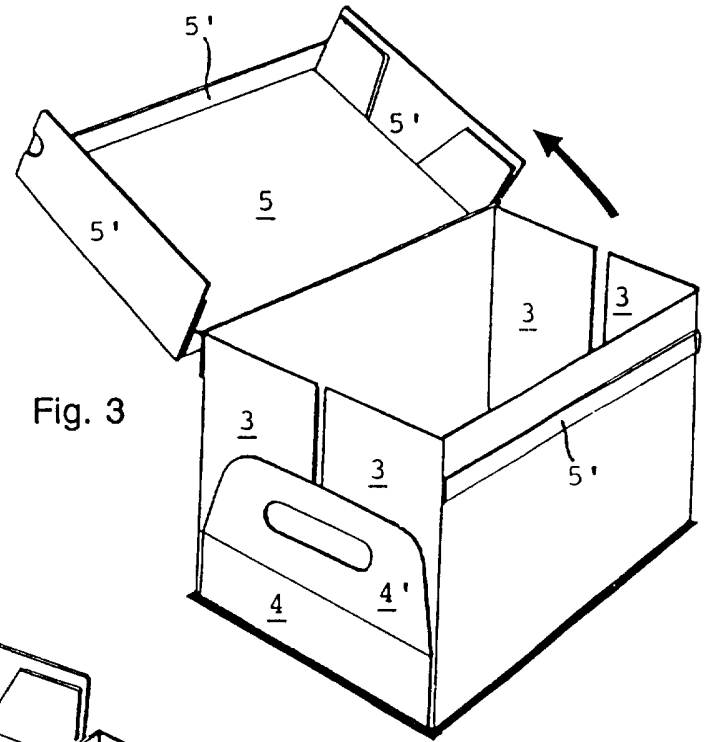


Fig. 3

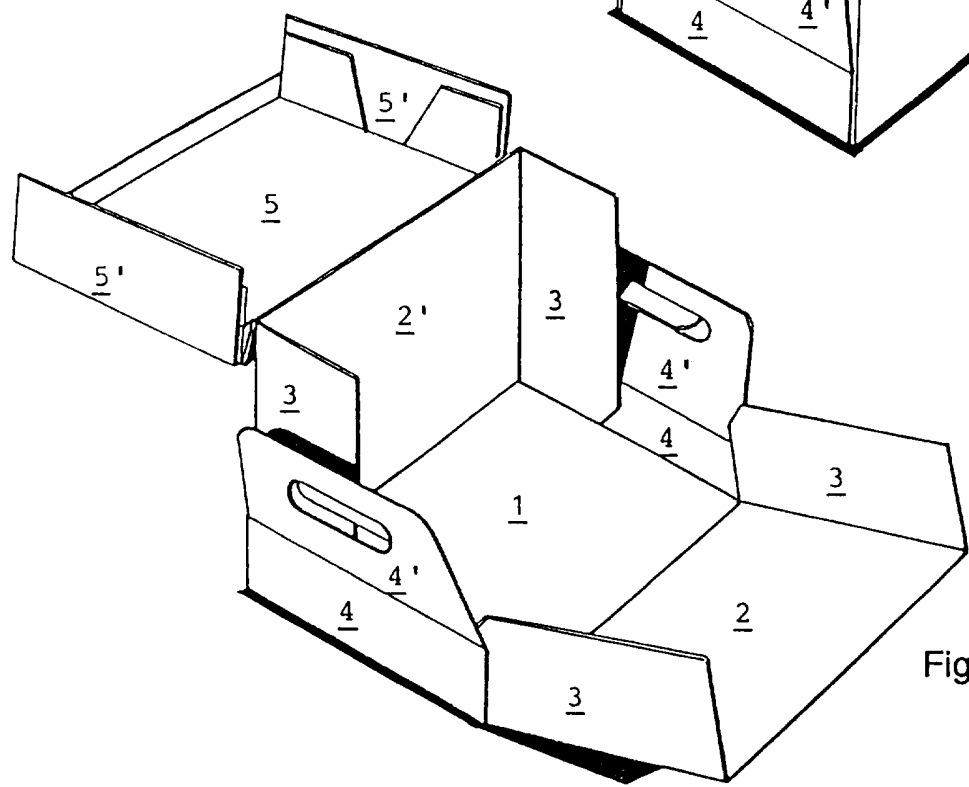


Fig. 4

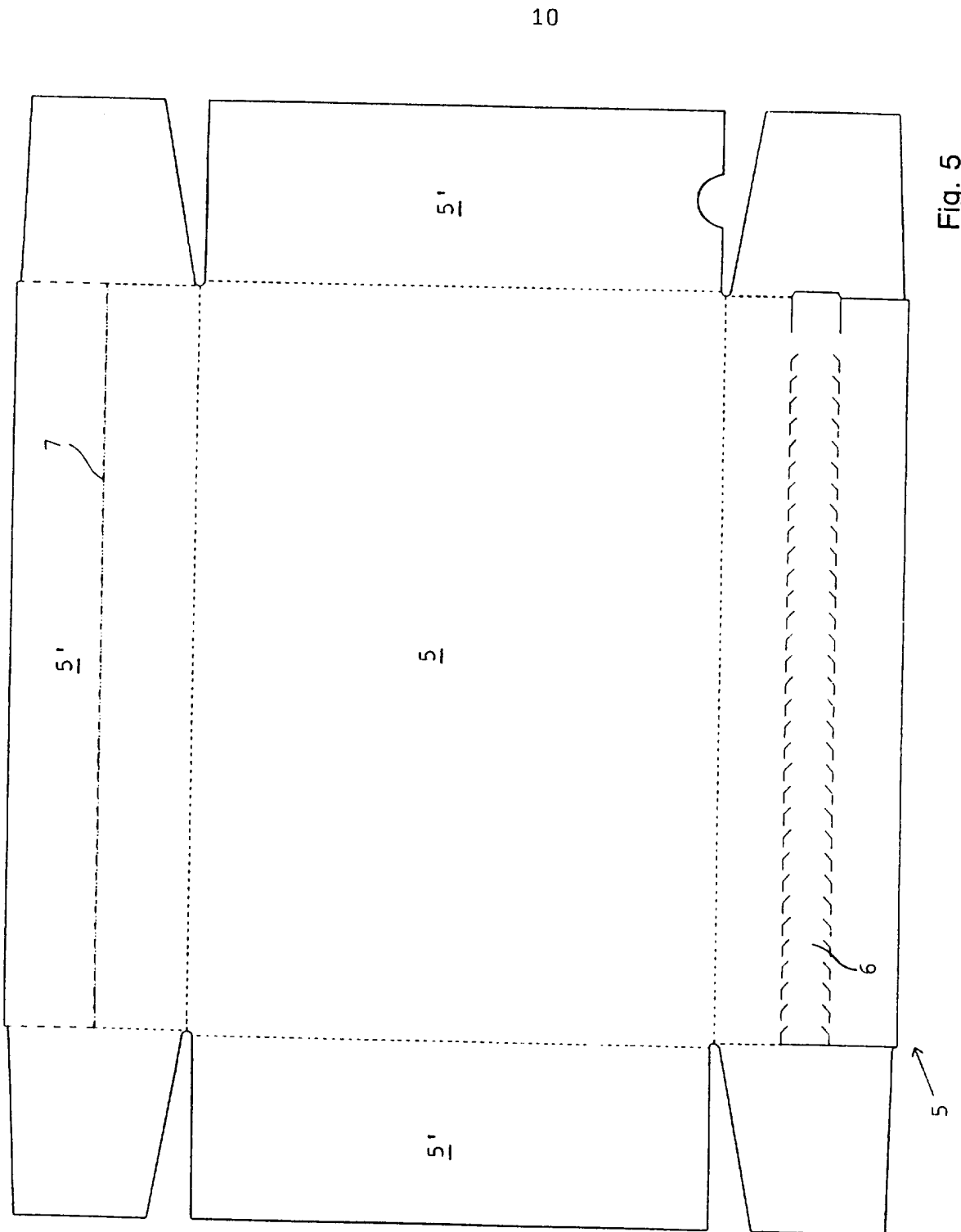


Fig. 5